

Témoignages

ORGANE DE LA FEDERATION COMMUNISTE DE LA REUNION

Fondateur : Raymond VERGES

Directeur : Paul VERGES St-Denis

PROPRIETAIRE « TEMOIGNAGES » S.A.R.L.

MARDI 19 AOUT 1958

numéro : 1.095 — 14e année

60, rue Jules Auber — Tel. : 12-46 — St-Denis

Paraissant le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Abonnement mensuel 80 f.

AVEC LE DEPLOIEMENT HABITUEL DE NERVIS ET DE POLICIERS
NOUVELLE « ELECTION » A LA PERREAU-PRADIER A ST-LEU
LA LISTE DES GROS PROPRIETAIRES,
DE L'USINE STELLA ET DE LA PREFECTURE
S'ATTRIBUE 73,3 o/o DES INSCRITS
ET 98,5 o/o DES VOTANTS !

Plus que jamais, il faut protester contre
cette fraude honteuse !

Plus que jamais, il faut boycotter ces mascarades électorales !

Toute pudeur ayant disparu dans le vol électoral, sur 7221 inscrits les colonialistes ont fait voter 5293 électeurs. La liste des usiniers et gros propriétaires fonciers s'attribuent tous les sièges avec 5.217 voix soit 73,3 o/o des inscrits et 98,5 o/o des votants ; 53 voix sont données à la « liste » de couverture et 23 bulletins nuls.

Alors que notre parti pour protester contre toutes les illégalités commises à St-Leu, appelait à boycotter les élections, le bourrage des urnes a été cynique et massif.

La radio St-Denis qui n'est plus à une ignominie près, donnant ces « résultats » à l'audace de préciser que les élections se sont déroulées dans le calme et sans inci-

dents, alors que pendant quinze jours les bandits armés, ouvertement protégés, ont écumés toute la vile. Les pires agressions ont été perpétrées contre les travailleurs, des villégiateurs, expulsés de St-Leu. La radio n'a vu aucun incident. Le calme complet a régné à St-Leu.

Monsieur le Préfet Perreau Pradier peut être satisfait mais il devra déchanter. La colère des travailleurs de toute l'île gronde. Leur conscience se révolte. Ils sauront lui répliquer.

Ils multiplieront les initiatives pour manifester leur volonté de boycotter de telle parodie électorales.

Ils ne veulent plus être si honteusement bafoyés !

SAINT-LEU ECUME PAR LES FASCISTES
Deux familles en vacances
sont expulsées par les nervis

Depuis que les dispositions nécessaires ont été prises en haut lieu pour choisir librement ses élus, la réaction colonialiste agit en toute sécurité. Les méthodes fascistes règnent là où les pires éléments colonialistes ont pu s'imposer avec l'appui des forces dites « de l'ordre ». Ce qui se passe à St-Leu dépasse tout ce qu'on avait vu jusqu'à maintenant ailleurs.

Des bandes gavées de rhum écument la ville, parquent sur la route nationale à toute heure du jour et de la nuit, arrêtant les véhicules, commentant

Rivière, il ressort que c'est le nommé Lacaille Joseph, le conseiller général mal élu de la Petite-Île qui aurait signalé à un certain « Comité » de St-Leu que la présence de Barret était dangereuse ? à St-Leu !

Quelques instants après, ce fut le tour de Michel Folio également en villégiature, de subir les assauts de ces fascistes. Devant les protestations de Folio, devant les cris des enfants, devant le fait que Folio n'avait aucun moyen de transport pour regagner la Petite-Île, ces voyous voulurent bien lui accorder un laissez-passer. Wolf de St-Louis qui

Le comité Directeur
de l'Union
des Femmes
de la Réunion
s'adresse
au gouvernement,
à l'opinion publique
de France, des pays
coloniaux

et du monde entier :

« Il n'est plus possible aux électrices de la Réunion de participer à des « élections » dont elles dénoncent dès maintenant le caractère truqué ».

Dans notre prochain numéro le texte de la résolution adoptée à ce sujet.

NOTRE CAMARADE
LE GRAND SAVANT
F. JOLIOT-CURIE
N'EST PLUS

Mardi : obsèques nationales

Frédéric Joliot-Curie est mort à Paris, jeudi 14 août, à la suite d'une longue maladie et d'une subite aggravation de son mal.

Ce n'est pas seulement la France qui perd un de ses plus grands savants, c'est

Notre camarade Mondon
au Général de Gaulle :
« IL FAUT METTRE FIN RAPIDEMENT
A TOUTES LES ATTEINTES
AUX LIBERTES ET AUX DROITS
DEMOCRATIQUES A LA REUNION »

Dans une lettre, datée du 5 août 1958 adressée au Président du Conseil, notre camarade Mondon dénonce à nouveau mais cette fois, à de Gaulle lui-même, les conditions dans lesquelles sont exercés actuellement dans notre pays, le Suffrage Universel et la liberté de réunion.

Cette lettre déclare notamment :

« Si les mœurs électorales indignes, héritées du Régime Colonial, avaient connu un commencement d'assainissement grâce à l'application relativement impartiale de la loi du 16 Décembre 1950, par contre, depuis un an, l'on assiste à un retour généralisé à des pratiques honteuses, maintes fois condamnées par l'Assemblée Nationale et l'opinion publique des Territoires d'Outre-Mer et de la Métropole.

Chaque « consultation électorale » qui s'est déroulée dans l'île en 1957 et en 1958, a été l'occasion de scandales sans précédent, rendus possibles grâce à l'attitude de l'Administration ».

Notre camarade rappelle alors le long chemin de honte qui nous a été imposé depuis St-André, en juillet 1957.

Après il y a eu le 17 Novembre où « le même scandale se déroulait à l'échelle de l'île, à l'occasion d'une élection législative partielle. L'émotion fut si grande, non seulement à la REUNION, mais encore à MADAGASCAR, en AFRIQUE NOIRE et en FRANCE, que l'Assemblée Nationale se refusa à valider le « député » issu de ces élections et en-

voya sur place une Commission d'enquête.

Quelques-unes des fraudes perpétrées le 17 Novembre sont relevées par le Rapporteur de cette Commission dans son avant-projet de Rapport, lequel met en cause la responsabilité du Préfet, au moins en ce qui concerne certains transferts d'électeurs ».

Le chemin de la honte passait ensuite par la Possession, le 8 Décembre 1957, et par de nombreuses communes le 20 avril 1958 lors des élections cantonales.

Notre Camarade Mondon dénonce particulièrement les illégalités commises à St-Leu, le 17 novembre 1957 et le 20 avril 1958 avec la participation directe des représentants de l'Administration et qui ont abouti à la révocation du maire Mario Hoarau, pour en venir au « décret du 15 Juillet 1958 qui a « dissous le Conseil Municipal de « St-Leu avec le considérant suivant... « des vacances subsistant « au sein du Conseil Municipal après « épuisement des possibilités de « remplacement, il ne peut être légalement procédé à l'élection du « Maire.

Or, comme le prouve l'extrait ci-joint, de la délibération du Conseil Municipal de ST-LEU en date du 7 Juillet 1958, il avait été déjà pourvu -- conformément à la loi -- au remplacement des Conseillers Municipaux officiellement démissionnaires et un Maire avait été élu dans les formes légales. Il n'y avait donc pas matière à dissolution ».

Après la dernière « expérience » de Ste-Marie, le 20 juillet dernier notre camarade conclut :

« Aussi pour toute la population, il est clair que les élections fixées hâtivement au 17 Août prochain à ST-LEU, seront encore une triste comédie qui marquera la suppression, en fait, du Suffrage Universel à la REUNION à l'occasion des consultations électorales ultérieures, en particulier du référendum ».

Et notre camarade termine :

« Ainsi donc, loin de disparaître, les scandales électoraux dans notre île, ne font que se répéter et s'aggraver. Ainsi, aussi, est créée artificiellement une atmosphère de tension destinée à faciliter d'autres scandales, à l'échelle d'un pays, et à museler toute une population dont la misère est affreuse et qui n'a plus, non plus, le droit de se réunir librement.

Central du Parti Communiste Français.

Il disparaît quelques années après sa femme, Irène Joliot Curie, morte martyre de la science, des suites d'une maladie contractée à la suite des recherches qu'elle poursuivait.